

Salz, le sel de la baie de Bourgneuf ou de Noirmoutiers, sel à gros grains, de couleur grise, préféré des pêcheurs. Ce nom de *Baie Salz* — *bay salt* des Anglais — finira par désigner tout le sel de mer, français, espagnol et portugais. C'est la Hanse aussi qui, pour la Baltique, achète le sel des salines de la Basse-Allemagne ⁽¹⁾.

Entre les mains des princes, le sel, comme d'ordinaire tous les produits minéraux, devient un objet de régate et même de monopole. Les princes de la maison de Chalon s'emparent des salines de Salins, et les ducs de Bourgogne essaient de s'en assurer le monopole, même à l'encontre des autres salines concurrentes de la Comté. Dès 1373, un officier spécial, le Pardessus de la Saunerie, est placé à la tête de cette organisation. Au xv^e siècle, on arrive à fermer complètement les deux Bourgognes au sel de mer. Si Louis XI, à son tour, ferme la Bourgogne ducale, devenue royale, au sel de Salins ⁽²⁾, une des clauses de la paix de Senlis rétablit la situation ancienne : pour avoir l'amitié de Maximilien, le futur conquérant de l'Italie promet, pour dix ans, que le sel de Salins se vendra seul, à l'exclusion du sel marin, dans le duché de Bourgogne, ressort de Saint-Laurent et vicomté d'Auxonne. Prorogé ensuite, ce régime durait encore en 1515, malgré les guerres, et François I^{er} fait au jeune Charles la politesse de le maintenir par le traité de Noyon. Il sera renouvelé dans le traité par lequel Charles-Quint renoncera à son duché en 1529, à Cambrai.

Ce monopole comtois excite de bonne heure l'irritation et les menaces des cantons suisses, gros consommateurs, particulièrement des Bernois. Aussi, pour obtenir le renouvellement de la ligue héréditaire en 1477, la maison d'Autriche, héritière de Bourgogne, leur garantit la fourniture du sel, et les démêlés relatifs à cette fourniture seront l'une des causes de la guerre des Suisses contre Maximilien, du fameux *bellum*

(1) Voy. l'excellente étude posthume (publiée par O.-A. Johnsen et P.-J. Charliat, dans la *Revue de l'Institut de sociologie* de Bruxelles, 1929, n^o 1) de Louis DELAUDAUD : *Le commerce des vins et du sel en Norvège au Moyen Age*, notamment pour le commerce de Danzig avec la Baie et, dès 1411, avec Brouage. En 1474, Danzig recevait 71 vaisseaux venant de la Baie, et deux de Brouage. Reval, en 1491, a envoyé 23 vaisseaux à la Baie.

(2) Voy. dans A. ALLIX, *Le trafic en Dauphiné à la fin du Moyen Age* (*Revue de géog. alpine*, 1923), la p. 394 sur la circulation du sel.